



Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIVe siècle

Armand Jamme

► To cite this version:

Armand Jamme. Les compagnies d'aventure en Italie. Ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIVe siècle. Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités, PU Sorbonne, pp.347-363, 2002, 10.4000/books.psorbonne.14007 . halshs-00270084

HAL Id: halshs-00270084

<https://shs.hal.science/halshs-00270084>

Submitted on 3 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les compagnies d'aventure en Italie : ascenseurs sociaux et mondes parallèles au milieu du XIV^e siècle.

L'histoire des compagnies d'aventure est souvent résumée par le destin des *condottieri*, personnages emblématiques des difficultés politiques de la péninsule italienne, voire témoins d'une démilitarisation de la société citadine sur fond de crise des valeurs communales¹. L'accent mis sur ces ambitieux capitaines a inexorablement tourné les regards vers leur âge d'or, le Quattrocento, et attribué aux siècles précédents un rôle de faire-valoir introductif². Certes, on a voulu trouver les premiers *condottieri* dans l'Italie du second XIII^e siècle; mais ils ne sont encore que de petits entrepreneurs maintenus dans les limites strictes d'un marché militaire, défini par des contrats déjà relativement standardisés³.

Le XIV^e siècle, qui voit de considérables effectifs de cavaliers étrangers ravager la péninsule en toute impunité, n'a pas toujours été considéré comme une simple crise de croissance des compagnies, une sorte de préalable terrifiant à l'affirmation de vastes organisations cherchant à entrer plus ou moins systématiquement au service des États. En 1841, Emmanuel de Fréville sanctionnait : « Cette milice indépendante des lois tendit avec excès le ressort hiérarchique, afin d'en opposer la seule force à tous les principes d'ordre social qu'elle attaquait »⁴. Quelques décennies plus tard, Ferdinand Gregorovius notait : « Il reame di Napoli che da antichissimi tempi pullulava di briganti ... fu il vivaio di questi condottieri predoni... » et, plus curieusement : « Le compagnie di ventura erano il proletariato di quella società europea »⁵. Ercole Ricotti assurait qu'elles étaient peuplées par « il più vil seme d'Italia »⁶. Bref, elles furent présentées durant ce XIX^e siècle comme des foyers de contestation de l'ordre social⁷.

¹ Voir C.C. BAYLEY, *War and society in Renaissance Florence. The De Militia of Leonardo Bruni*, Toronto, 1961.

² M. MALLETT, *Mercenaries and their Masters. Warfare in Renaissance Italy*, Londres-Sydney-Toronto, 1974; G. TREASE, *The Condottieri, soldiers of Fortune*, Londres, 1970.

³ D. WALEY, « Condotte and condottieri in the Thirteenth Century », *Proceedings of the British Academy*, 1975, p. 337-371; Id., « Le origini della condotta nel Duecento e le compagnie di ventura », *Rivista storica italiana*, 88 (1976), p. 531-538.

⁴ É. DE FREVILLE, « Des grandes compagnies au XIV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3 (1841-1842), p. 258-281, 5 (1843-1844), p. 232-253, 3, p. 259.

⁵ F. GREGOROVIVS, *Storia della città di Roma nel Medio Evo*, Rome, 1938, L. XI, cap.7-1 et L. XII, cap. 1-3; édition originale publiée sous le titre *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* entre 1859 et 1872.

⁶ F. RICOTTI, *Storia delle compagnie di ventura in Italia*, 2 vol., Turin, 1893, p. 245.

⁷ On connaît le rapprochement fait par H. DENIFLE entre les sociétés et les socialistes (P. CONTAMINE, « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 87 (1975), p. 365-396, p. 376.

Les historiens concentraient alors leur attention sur les individus les plus marquants⁸. Rarissimes sont en effet les documents spécifiques produits par ces organisations militaires autonomes. Même pour le XV^e siècle, les seuls connus sont les livres de comptes du trésorier de la compagnie de Michele Attendolo Sforza, Francesco di Viviano, conservés aujourd'hui parmi les papiers de la Fraternité des Laïcs d'Arezzo, dont il était originaire⁹. Force était donc d'utiliser la documentation produite par les États : des ordonnances militaires¹⁰, des rapports d'ambassadeurs qui tentaient avant tout de discerner à travers les rumeurs du camp les véritables objectifs de la compagnie¹¹, des *condotte* issues de longues négociations entre pouvoirs et mercenaires, des registres de solde — une documentation qui mettaient en valeur les chefs¹².

Pour rechercher les autres composantes des compagnies, il convient de s'appuyer sur des sources de nature différente. On notera d'ailleurs que les *condotte* sont fréquemment les actes de décès de ces organismes, les États s'accordant pour les engager afin de mieux garantir leur dissolution¹³. Il faut donc, dans cette optique, abandonner une documentation exclusivement politique et financière. Les principaux marchés d'embauche militaire sont situés en ville. Les hommes y commettent quelques forfaits, sont poursuivis devant la cour du podestat, souscrivent divers actes chez un

⁸ Seule l'école allemande s'est dédiée à un recensement systématique des mercenaires nobles issus de cette nation. A. FABRETTI, *Biografie dei capitani venturieri dell'Umbria*, 3 vol., Montepulciano, 1842-1844; P. DURRIEU, *Les Gascons en Italie. Etudes historiques*, Auch, 1885; H. LACAILLE, « Enguerran de Coucy au service de Grégoire XI (1372-1374) », *Annuaire - Bulletin de la société de l'Histoire de France*, 32 (1895), p. 185-206; L. MIROT, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 58-59 (1897-1898), p. 579-614 et 262-303; J. TEMPLE-LEADER, G. MARCOTTI, *Giovanni Acuto, storia di un condottiere*, Florence, 1899; G. SOLIERI, *Alberigo da Barbiano*, Jesi, 1908; K.H. SCHÄFER, « Deutsche Ritter und Edelknechte in Italien Während des XIV Jahrhunderts », dans *Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte*, XV, Paderborn, 1911; O. VON STOTZINGEN, « Schwäbische Ritter und Edelknechte im italienische Solde im 14. Jahrhundert », *Württembergische Vierteljahreshefte*, 22 (1913), p. 76-102; B. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Jean de Malestroit en Italie et l'autonomie fiscale du clergé breton », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 7 (1926), p. 61-90; W. FÖLH, « Nieder rheinische Ritterschaft in Italien des Trecento », *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 165 (1963), p. 73-128; M.T. FERRER I MALLOL, « Mercenaris catalans a Ferrara (1307-1317) », *Anuario de estudios medievales*, 2 (1965), p. 155-227; R.-H. BAUTIER, « Soudoyers d'Outremont à Plaisance. Leur origine et le mécanisme de leurs emprunts (1293-1330) », dans *La guerre et la paix au Moyen Age, Actes du 101e congrès des Sociétés savantes*, Paris, 1978, p. 95-129.

⁹ M. DEL TREPPO, « Gli aspetti organizzativi economici e sociali di una compagnia di ventura italiana », *Rivista storica italiana*, 85-2 (1973), p. 253-275.

¹⁰ Ainsi, le code des stipendiés de Pise de 1327 (E. RICOTTI, *op. cit.*, II, p. 293-308), le code des stipendiés de Florence de 1337, révisé en 1363 (S. AMMIRATO, *Istorie fiorentine*, IV, L. XI, p. 325), ainsi que celui de 1369 (E. RICOTTI, *op. cit.*, II, p. 315-328).

¹¹ Voir les pièces justificatives publiées par A. SAUTIER, *Papst Urban V und die Söldnerkompagnien in Italien (1362-1367)*, Zürich, 1911 et A. PROFESSIONE, *Siena e le compagnie di ventura in Italia nella seconda metà del secolo XIV*, Civitanova-Marche, 1898.

¹² D.M. BUENO DE MESQUITA, « Some condottieri of the Trecento and their relations with political authority », *Proceedings of the British Academy*, 32 (1946), p. 219-241.

¹³ L. FUMI, « Un'ambasciata de Sanesi a Urbano V nel trasferimento della sede in Roma », *Archivio della Società romana di storia patria*, 9 (1886), p. 129-161, p. 154-161.

notaire¹⁴, voire s'installent définitivement après une errance de plusieurs années. Au delà d'une succession d'exemples plus ou moins représentatifs que procurent les archives communales et notariales, les récits des chroniqueurs proposent en outre, incidemment, une réflexion organique sur ces unités, en dégageant un nombre limité de types sociaux.

Considérant qu'une compagnie d'aventure forme, au moins temporairement, un peuple, en tant que communauté dotée de coutumes ou de règles sociales homogènes, soumise à un mode de gouvernement particulier, on tentera, à la lueur de recherches portant sur les gens de guerre d'Outremont en Italie centrale, d'en présenter les couches modestes, celles qui gravitent autour d'une aristocratie militaire et d'analyser les facteurs qui déterminent leur insertion dans ces organismes.

La compagnie, un instrument de l'aristocratie militaire

L'existence de ces organismes militaires est liée à un problème d'adaptation entre l'offre et la demande de mercenaires; la relation entre le licenciement des soldats et leur constitution a d'ailleurs été soulignée par les contemporains¹⁵. Les noms que les compagnons donnent à leur association cultivent des registres variés. Au premier rang figurent en bonne logique les compagnies de Saint-Georges, placées sous la protection du saint patron des mercenaires. Les autres mettent en valeur une étonnante pureté d'intention (la compagnie Blanche¹⁶, la compagna dei Speranti¹⁷, la compagnie de l'Étoile¹⁸, la compagnie Sainte¹⁹), un curieux penchant mi-héraldique mi-bucolique (la compagnie de la Fleur²⁰, la compagnie de la Rose²¹), ou tout simplement le signe de

¹⁴ R. DAVIDSHON, *Storia di Firenze*, vol. V, *I primordi della civiltà fiorentina*, Firenze 1961, p. 412-433 a révélé ce que l'on pouvait tirer des archives notariales en ce domaine. Il a été suivi par R.-H. BAUTIER, *op. cit.* et P. MAINONI, *Mutui alle compagnie di ventura al servizio dei Visconti*, Milan, 1982, rééd. sous le titre « Guerra e finanza privata a metà del Trecento », dans *Economia e società nella Lombardia medievale. Da Bergamo a Milano fra XIII e XV secolo*, Cavallermaggiore, 1994, p. 129-157.

¹⁵ G. M. VARANINI, « Mercenari tedeschi in Italia nel Trecento : problemi e linee di ricerca », dans *Comunicazione e mobilità nel Medio Evo. Incontri fra il Sud e il Centro dell'Europa (sec.XI-XIV)*, éd. S. DE RACHEWILTZ et J. RIEDMAN, *Annali dell'Istituto storico italo-germanico*, 48, Bologne, 1997, p. 269-301, p. 288.

¹⁶ E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 296-298; G. CANESTRINI, « Documenti per servire alla storia della milizia italiana dal XIII al XVI, raccolti negli archivi della Toscana », *Archivio storico italiano*, 15, 1851, p. 57-60.

¹⁷ F. FILIPPINI, « La prima legazione del cardinale Alborno in Italia (1353-1357) », *Studi storici*, 5 (1896), p. 81-120, 377-414, p. 399-401; Id., *Il cardinale Egidio Alborno*, Bologne, 1933, p. 112-113.

¹⁸ E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 300-302; K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 80-81.

¹⁹ Commandée par John Hawkwood, qui s'était trouvé d'abord à la tête de la compagnie blanche (voir J. TEMPLE-LEADER, G. MARCOTTI, *op. cit.*).

²⁰ Parfois appelée du lys rouge (G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. XLI).

²¹ E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 206, n. 2; Galeazzo et Bartolomeo GATARI, *Cronaca Carrarese confrontata con la redazione di Andrea Gatari 1318-1407*, éd. A. MEDIN, G. TOLOMEI, dans *Rerum italicarum scriptores*, XVII, parte 1, p. 480, n. 6.

ralliement qui a présidé à leur formation (la société du Cappelletto, la compagnie du Crochet²², au nom si suggestif).

De profondes différences de nature existent entre tous ces organismes qui prolifèrent dans la deuxième moitié du siècle²³. S'il est malaisé d'en identifier toujours les promoteurs, il faut néanmoins distinguer les associations temporaires de mercenaires en rupture de contrat²⁴ ou en révolte²⁵, dans lesquelles les revendications collectives jouent un rôle fondamental et pénalisant, les armées réunies par un seigneur italien doté d'un sens aigu de l'organisation²⁶, les unités féodales engagées par une cité hors d'Italie²⁷, les organisations créées ou financées par un État²⁸, des grandes compagnies nées d'une confédération de corps autonomes et fondées sur des institutions particulières.

Pour Andrea Giusti, notaire aux *Riformazioni* de Sienne et correspondant littéraire du florentin Coluccio Salutati, le premier fondateur d'une compagnie d'aventure est le duc Werner von Urslingen²⁹. Après avoir pris part à l'expédition de Louis de Bavière, à la guerre de 1336-1339 opposant les Scaliger de Vérone à la ligue veneto-florentine, à la première compagnie de Saint-Georges de Lodrisio Visconti, il crée sa propre organisation en 1342. Son acte annonce une carrière politique personnelle. Il ne joue plus l'homme de paille des seigneurs lombards et fait inscrire sur sa cuirasse « Seigneur de la Grande Compagnie », un titre qui laisse deviner un pouvoir solide sur les 1150 cavaliers et 400 piétons qu'il peut présenter le 20 octobre 1350 au recteur de Romagne, Astorge de Durfort³⁰.

²² G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. LXIII, LXXII.

²³ Les compagnies sont souvent désignées par le nom de leur capitaine (voir les actes de la ligue de 1366 publiés G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. 89-118, p. 92).

²⁴ Ainsi, les chevaliers de la Colombe, un millier de cavaliers abandonnés brutalement par le roi Jean de Bohême vaincu par la ligue de Ferrare en 1335 et qui fondent dans le Placentin où ils se trouvent stationnés, autour de l'abbaye de la Colombe, une compagnie dont le nom dit assez l'absence d'objectif. Ils se dispersent dès l'année suivante en Toscane (E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 237).

²⁵ La société du Cappelletto naît en 1362 d'une sédition liée au refus de la Seigneurie florentine d'accorder triple solde à ses stipendiés italiens et allemands (voir G. FRANCESCHINI, « La prima compagnia di ventura italiana. La compagnia del Cappelletto e il conte Niccolò di Montefeltro », dans *Saggi di storia Montefeltresca e Urbinate*, Selci Umbro, 1957, p. 36-68).

²⁶ La première compagnie de Saint-Georges, fondée par Lodrisio Visconti en 1338, avec les troupes licenciées par Mastino della Scala et ses ennemis de la ligue veneto-florentine, est une armée qui ne survit pas à la défaite de son chef qui tentait de faire valoir ses droits sur le milanais (E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 239-243).

²⁷ La compagnie de Jean de Habsbourg, dont le recrutement par *huba* dénote une assise féodale (G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. 53-54), est un simple faire-valoir politique pour un comte autrichien en mal d'activité et d'argent (voir F. CUSIN, « Rodolfo IV d'Absburgo, la Curia avignonese e la politica italiana nel 1363-1365 », *Archivio storico italiano*, 98 (1940), p. 68-136).

²⁸ La compagnie de la Fleur, fondée en 1363 par Florence, compte 1 000 chevaux, dirigés par 58 connétables, contrôlés par 4 maréchaux, le haut commandement étant confié à deux capitaines, Hermann von Vinden et Hugo von Melchingen (G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. 55-57). La deuxième compagnie de Saint-Georges est fondée peu après par Bernabò Visconti, seigneur de Milan, pour son bâtard, Ambrogio, avec des mercenaires anglais, italiens, hongrois et allemands (*ibid.*, p. LXVIII-LXIX).

²⁹ A. PROFESSIONE, *op. cit.*, p. 10-11.

³⁰ K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 80, 82, 86.

La création d'une compagnie d'aventure viable requiert en effet une longue expérience du commandement militaire, une large renommée au sein de la profession, une bonne connaissance des réalités politiques italiennes — on connaît le fameux proverbe *Tedesco italianizzato, diavolo incarnato* — qui réservent dans les faits le rôle décisif à un nombre restreint de personnes. L'analyse du rang social des principaux capitaines jusqu'en 1380 met en relief le rôle déterminant joué par la noblesse, mais surtout par le titre nobiliaire : on relève en effet un duc et sept comtes³¹ à la tête de ces organismes. Rares sont les fils de roturiers, comme John Hawkwood, qui accèdent à de très hautes fonctions³². La compagnie d'aventures est l'instrument d'une catégorie sociale qui maintient une relation étroite entre son statut et la pratique de la guerre.

La vitalité d'un tel organisme ne repose pas uniquement sur le rang de son chef. Matteo Villani examine à plusieurs reprises les structures politiques et administratives de la compagnie du provençal Montréal du Bar³³. Comme un chef d'État, le capitaine général est entouré de nombreux conseillers, au premier rang desquels figurent les principaux capitaines fondateurs et les maréchaux chargés du maintien de l'ordre³⁴. Son autorité est renforcée, voire légitimée, par la prestation d'un serment fréquemment renouvelé, qui rend hasardeuses les désertions impromptues³⁵. Il recrute par *condotta* les unités militaires utiles au renforcement de sa puissance³⁶ et négocie avec les autres États de la péninsule³⁷. Divers notaires délivrent lettres, privilèges et licences de fin de service. Les services financiers, dirigés par un trésorier et trois secrétaires, sont chargés d'inscrire et de tenir les comptes des soldats, d'inventorier le butin et d'en assurer la

³¹ Wilhelm von Hohenasberg, Konrad von Landau, Johann von Habsbourg, Heinrich von Montfort, Hartmann von Wartenstein, Conrad von Landau, enfin Niccolò de Montefeltro et Alberigo da Barbiano.

³² On note que les principaux capitaines de sa compagnie sont nobles (voir J. TEMPLE-LEADER, G. MARCOTTI, *op. cit.* et N. HOUSLEY, « The mercenary companies, the papacy and the crusades (1356-1378) », *Traditio*, 38 (1982), p. 253-280). Tous les autres chefs de compagnies sont au moins nobles. Hanneken von Bongard est un chevalier du diocèse de Cologne (K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 80; W. FÖLH, *op. cit.*, p. 82-83); Jean de Malestroit est un des douze barons de Bretagne (B. POCQUET DU HAUT-JUSSE, *op. cit.*, p. 64-65); Bernard de La Sale est indubitablement de bonne noblesse même si ses origines demeurent obscures (A. JAMME, « Bâtardise et patrimoine : les débuts dans la vie d'Antoine de La Sale (1386 -1411) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153 (1995), p. 161-175, p. 162, n. 4).

³³ Sur ce personnage encore méconnu, fils du seigneur de Bar (Le Bar-sur-Loup, c.-l. c., arr. de Grasse, Alpes-Maritimes) membre d'une grande famille provençale et maréchal du royaume de Naples, voir M. ISNARD, *Histoire de la Maison de Grasse*, Paris, 1933, t. I, p. 33-37. Son frère Bertrand, seigneur du Bar, de Peille, Sospel, Saorge, Eze et Briga, et de Maddaloni, aux portes de Naples, est chambellan de Jeanne et Louis de Tarente au printemps 1352 (É.-G. LEONARD, *Histoire de Jeanne Ière reine de Naples, comtesse de Provence*, t. III, *Le règne de Louis de Tarente*, Monaco-Paris, 1936, p. 84).

³⁴ M. VILLANI, *Cronica*, éd. G. PORTA, Parme, 1995, L. I, cap. 48, 49; L. III, cap. 109.

³⁵ *Op. cit.*, L. III, cap. 109; L. IV, cap. 23. Lorsque deux connétables abandonnent Conrad von Landau pour se mettre au service de barons napolitains, le capitaine allemand obtient de Louis de Tarente leur condamnation judiciaire à la prison, dans le lieu qui lui conviendra (*ibid.*, L. VI, cap. 17,39; É.-G. LEONARD, *op. cit.*, p. 196-197).

³⁶ M. VILLANI, *op. cit.*, L. III, cap. 89 et 107.

³⁷ *Ibid.*, L. III, cap. 109; L. IV, cap. 15.

vente (des sauf-conduits sont remis aux acheteurs), afin d'en répartir le produit selon le rang et le mérite³⁸. Rang social et compétences militaires sont valorisés.

Le caractère hybride de cet organisme, adjoignant à une hiérarchie militaire classique une structure administrative chargée de la gestion des hommes et de la répartition des soldes et des profits, fait de la compagnie de Montréal du Bar une organisation paraétatique, redoutable pour toutes les puissances de la péninsule. D'une part, la prédation, systématisée, lui confère un caractère parasitaire très coûteux pour les États³⁹. D'autre part, elle agit comme une institution concurrentielle, susceptible d'attirer, au gré des saisons et pour des temps déterminés, divers types de mercenaires.

En effet, comme la plupart des armées soldées par les pouvoirs, la compagnie d'aventure voit ses effectifs augmenter pendant l'été⁴⁰. L'existence d'un courant de migration militaire, plus ou moins régulier et intense, en fonction de la conjoncture politique de part et d'autre des Alpes, l'explique partiellement. Lorsqu'ils n'ont pu décrocher un contrat, seigneurs, chevaliers et damoiseaux venant des contrées voisines de l'Italie, de la Bourgogne, de la Bavière, de l'Autriche ou de la Hongrie, s'associent sans vergogne avec fra Moriale pour ravager l'Italie centrale. Étienne de Bussy, par exemple, sert Astorge de Durfort, recteur de Romagne, pendant l'été 1350 avec 19 postes de cavaliers⁴¹. Quatre ans plus tard, mais toujours en juillet, il est caporal dans la compagnie de Montréal du Bar et rançonne la Toscane⁴². L'année suivante, du 15 août au 16 novembre, il est au service du cardinal Albornoz dans la marche d'Ancône⁴³. La frontière entre le mercenaire et le compagnon est en réalité inexistante⁴⁴. La compagnie d'aventure est une sorte d'État supplémentaire, dont l'économie permet de ne pas rentrer bredouille.

La répartition du pouvoir à l'intérieur de cette organisation a donné lieu à diverses interprétations. Matteo Villani fait du capitaine général un tyran sanguinaire. Il multiplie les comparaisons avec des personnages odieux à tout bon Florentin : *Fra Moriale era ubbidito da loro come fosse loro signore ... come fosse l'imperatore*⁴⁵. Il accuse ainsi sa fonction subversive, son inassimilabilité aux structures politiques italiennes. En réalité, les membres actifs de la compagnie ne reconnaissent pas une autorité sans partage au chef qu'ils ont plus ou moins choisi. On a pu écrire « de

³⁸ Comme l'avait établi Werner von Urslingen (E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 244).

³⁹ G. GEROLA, « Fra' Moriale in Toscana », *Archivio storico italiano*, 37 (1906), p. 261-300.

⁴⁰ En mars 1354, Galeotto Malatesta réclamait aux Toscans le secours de 800 postes de cavaliers pour éliminer la compagnie de fra Moriale qui infestait la marche d'Ancône; en juillet, la société de l'hospitalier provençal qui se trouvait en Toscane, comptait 7000 cavaliers et 1500 piétons (M. VILLANI, *op. cit.*, L. III, cap. 109; L. IV, cap. 15).

⁴¹ Archivio Segreto Vaticano [cité désormais A.S.V.], *Collectoriae* 463, fol. 33v, 261.

⁴² Archivio di Stato [cité désormais A.S.] de Florence, Signori, Missive I, n° 11, fol. 81v.

⁴³ Il est alors à la tête de 20 postes (A.S.V., *Introitus et Exitus* [cité désormais I.E.] 276, fol. 147v, 68).

⁴⁴ En 1354, le seigneur et chevalier Louis de Gamay, le damoiseau Hugues du Champ sont également mentionnés comme caporaux de Montréal du Bar (A.S. Florence, Signori, Missive I, n° 11, fol. 81v).

⁴⁵ M. VILLANI, *op. cit.*, L. III, cap. 107, 109.

l'inexistence d'une raison sociale dépend naturellement l'absence d'un acte constitutif de la compagnie »⁴⁶. C'est loin d'être vrai. Les cavaliers fondateurs adoptent une sorte de constitution, négociée et écrite, qui répond à leurs besoins du moment. En juin 1381, Bernard de La Sale réussit, par confédération de 49 unités de tailles variables, commandées par des chefs gascons, bretons, allemands, anglais et italiens, à créer une compagnie. Pas moins de 8 articles distribuent les pouvoirs entre le capitaine général et les « officiers députés » par la troupe. Ces derniers sont chargés de rendre la justice, de contrôler le partage du butin et l'attribution des offices⁴⁷.

La conscience d'appartenir à un métier, donc à un groupe socioprofessionnel régi par un maître, limite et codifie les pouvoirs du capitaine général sur ses compagnons. Il est le garant de leur bien-être, doit veiller au bon gouvernement d'une institution dont il est le chef et le gardien. S'il ne donne pas satisfaction, le conseil de la compagnie peut le démettre de ses fonctions⁴⁸. Cette conscience collective est renforcée par le probable déracinement du noyau dur de la compagnie. Elle explique que l'organisme survive à la défaite, à l'abandon ou au trépas de son chef⁴⁹. A Montréal du Bar, *qui anima et corpus fuerat dicti ducis* [Werner von Urslingen], d'après Domenico di Gravina⁵⁰, et qui fut exécuté sur l'ordre de Cola di Rienzo, à Rome, le 30 août 1354, succède le comte Konrad von Landau, son principal lieutenant⁵¹. *Ora era condotta per l'uno, ora per l'altro, rimanendo continuo l'ordine della compagna*, note avec clairvoyance Matteo Villani⁵².

La compagnie n'est donc pas « une sorte de société commerciale ... dont le capitaine est une sorte de président du conseil d'administration »⁵³. Elle puise sa force dans la hiérarchie sociale, la discipline militaire, une organisation solide et une conscience socioprofessionnelle renforcée par un symbolisme héraldique et religieux propre à la noblesse⁵⁴. Elle présente donc par ses caractères de nombreuses analogies

⁴⁶ M. DEL TREPPO, *op. cit.*, p. 256.

⁴⁷ A. S. Sienne, Capitoli n°89.

⁴⁸ Ainsi, le commandement de la compagnie blanche passe d'Albert Sterz à John Hawkwood (G. TREASE, *op. cit.*, p. 28).

⁴⁹ En juillet 1354, *fra Moriale con licenza degli altri caporali accomandò la compagna al conte di Lando e fecelo suo vicario* (M. VILLANI, *op. cit.*, L. IV, cap. 16). Cette même compagnie survit à sa honteuse défaite du Champ-des-Mouches (*ibid.*, L. VII, cap. 85). Et quatre ans plus tard, la mort au combat de Konrad von Landau portait ses fils Lutz et Eberhard à la tête de sa compagnie (K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 80; E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 298, 304-305).

⁵⁰ *Chronicon de rebus in Apulia gestis*, éd. A. SORBELLI, *Rerum italicarum scriptores*, XII, partie 3, 1903, p. 40; cité par K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 87.

⁵¹ ANONIMO ROMANO, *Cronica*, éd. G. PORTA, Piccola biblioteca Adelphi 125, Milan, 1981, p. 188-191; E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 89.

⁵² M. VILLANI, *op. cit.*, L. VII, cap. 75.

⁵³ F. LOT, *L'art militaire et les armées au Moyen Âge, en Europe et dans le Proche-Orient*, Paris, 1946, 2 vol., I, p. 419.

⁵⁴ Chaque compagnie dispose d'une bannière, qu'elle hisse à côté de celle de son employeur lorsqu'elle est engagée (G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. LXV) et d'un saint patron.

avec certaines ligues nobiliaires qui défendent le *commun proufit* de cette catégorie sociale⁵⁵.

Le petit peuple, un rebut de la société ?

En juillet 1354, la compagnie de fra Moriale aurait compté, d'après Matteo Villani, 7 000 cavaliers — dont 5 000 ou plus étaient des connétables et gentilshommes bien armés — 1 500 piétons et gâteurs, 20 000 ribauds et femmes⁵⁶. Pour d'autres chroniqueurs, sa société aurait groupé près de 40 000 âmes⁵⁷. Prenons la moyenne et réduisons d'un tiers, selon le conseil du seigneur de Rimini, Galeotto Malatesta⁵⁸, il reste néanmoins près de 23 000 personnes.

Deux ans plus tard, son successeur, Konrad von Landau aurait disposé de 2 500 cavaliers, d'une grande quantité de chevaucheurs et de *saccomani in ronzini e in somieri*, de 1 000 *masnadieri*, ainsi que des escrocs, des filles publiques, des fripouilles, plus de 6 000⁵⁹. Pendant l'été 1359, il dirigeait 5 000 cavaliers, 1 000 hongrois et bien plus de 2 000 *masnadieri* et *gente senza arme fornite*, en tout 12 000 bouches sans compter les animaux⁶⁰. Matteo Villani différencie très nettement les dominants des dominés, mais regroupe ou sépare alternativement les piétons, les gâteurs, les ribauds et les femmes. La limite entre ces divers groupes n'est manifestement pas très claire à ses yeux : ils composent la piétaille qui gravite autour des cavaliers.

Regroupés en bannières commandées par des connétables, les piétons, *famuli* ou *masnadieri* sont moins nombreux que les cavaliers dans les compagnies d'aventure⁶¹. Disposant d'un armement, composé d'une cuirasse, d'une cervelière, d'une épée, d'un couteau, et suivant qu'ils sont arbalétriers ou pavesiers d'une arbalète ou d'un pavois et d'une lance⁶², ils perçoivent une solde variant entre 2 et 3,5 florins par mois qui n'a rien de comparable avec ce que reçoit une poste de cavalier, entre 6 et 8 florins, ou dans le

⁵⁵ P. CONTAMINE, « De la puissance aux privilèges : doléances de la noblesse française envers la monarchie aux XIV^e et XV^e siècles », dans *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles, essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976, p. 235-257.

⁵⁶ M. VILLANI, *op. cit.*, L. IV, cap. 15.

⁵⁷ E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 281.

⁵⁸ G. TREASE, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁹ M. VILLANI, *op. cit.*, L. VI, cap. 56.

⁶⁰ *Ibid.*, L. IX, cap. 26.

⁶¹ C'est une différence fondamentale avec les armées réunies par les pouvoirs, dans lesquelles les piétons figurent en nombre égal ou supérieur aux cavaliers (P. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, Nulle Clio 24, Paris, 1980, 5^e éd., 1999, p. 250-257).

⁶² G. CANESTRINI, *op. cit.*, p. 317; J. GLENISSON, G. MOLLAT, *Correspondance des légats et vicaires-généraux. Gil Albornoz et Androuin de la Roche (1353-1367)*, Paris, 1964, n°1261.

dernier tiers du siècle une lance, entre 18 et 21 florins mensuels⁶³. Contrairement à ces derniers pour la plupart étrangers, les piétons sont originaires de la péninsule, plus exactement des régions montagneuses et des grandes villes d'Italie centrale⁶⁴. Il reste difficile d'apprécier par quels modes leurs connétables sont associés aux décisions prises par les cercles dirigeant la compagnie. Marginalisés par le niveau de vie⁶⁵ et l'origine géographique et sociale, ils semblent confinés dans un rôle secondaire, ce qui explique que les chroniqueurs les confondent parfois avec les ribauds.

Ceux-ci constituent sans équivoque le rang inférieur de la piétaille. Ce sont des irréguliers qui n'ont aucune compétence particulière. Ils « vont à travers le monde en quémendant » précise Donato Velluti⁶⁶ et sont prêts à remplir n'importe quelle fonction dégradante contre un maigre salaire⁶⁷. Ces *ragazzi quasi nudi*, chargés de l'insulte rituelle précédant l'assaut — bref d'exposer leurs parties sexuelles en injuriant l'ennemi — étaient présents dans toutes les armées du temps⁶⁸. Les ribauds assurent également le pillage : ils sont *la gente per rubbare*⁶⁹. Ils sont parfois confondus avec les *barattieri*, escrocs, détenteurs de tables de jeux⁷⁰. Si vers le milieu du siècle, le terme *ribaldi* est progressivement remplacé par *guastatori*⁷¹, plus rarement par *saccomani*⁷² ou

⁶³ K.H. SCHÄFER, *op. cit.*, p. 44-51.

⁶⁴ J.-C. MAIRE VIGUEUR, *Comuni e signori in Umbria, Marche e Lazio*, dans *Comuni e signorie nell'Italia nordorientale e centrale. Storia d'Italia*, éd. G. GALASSO, t. VII-2, Turin, 1987, p. 516-517; voir également, S. SALVEMINI, *I balestrieri nel comune di Firenze. Contributo alla storia delle milizie comunali e spendiarie in Italia*, Bari, 1905, rééd. Bologne, 1967.

⁶⁵ La solde des arbalétriers florentins expédiés en 1358 dans l'Apennin pour garder le col de Stale et interdire ainsi le passage à la compagnie de Conrad von Landau est si faible qu'elle provoque une mutinerie (P. PIRILLO, « Una "drôle de guerre" : Firenze e le fortificazioni campali dello Stale (Appennino tosco-emiliano, 1357-1358) », dans *Fortilizzi e campi di battaglia nel Medioevo attorno a Siena*, éd. M. MARROCCHI, *Atti del Convegno di Siena*, oct. 1996, Sienne, 1998, p. 265-288, p. 280-283).

⁶⁶ *La cronica domestica di messer Donato Velluti*, Florence, 1913, p. 208.

⁶⁷ Ainsi dans le Patrimoine de Saint-Pierre, au début du siècle, ce sont des *ribaldi* qui pendent les condamnés aux fourches patibulaires (A.S.V., *Collectoriae* 241, fol. 31,34).

⁶⁸ Ils disposent déjà de leurs drapeaux à Florence au milieu du XIII^e siècle (R. DAVIDSHON, *op. cit.*, VII, p. 607). Une hiérarchie plus ou moins stricte s'est progressivement établie entre les divers bataillons de ribauds (voir R. C. TREXLER, « Correre la terra. Collective insults in the Late Middle Ages », *Mélanges de l'Ecole française de Rome /Moyen Âge*, 96 (1984), p. 845-902, p. 849-852 et E. ARTIFONI, « I ribaldi. Immagini e istituzioni della marginalità nel tardo medioevo piemontese », dans *Piemonte medievale. Forme di potere e della società. Studi per Giovanni Tabacco*, Turin, 1985). Mais leur comportement est toujours stigmatisé : pour attaquer Bologne en 1361, Bernabò Visconti aurait recruté dix bannières de ribauds, *i quali per non avere che perdere non curarono li comandamenti de' loro signori* (M. VILLANI, *op. cit.*, L. X, cap. 21).

⁶⁹ *Cronica volgare di anonimo fiorentino dall'anno 1385 al 1409, già attribuita a Piero di Giovanni Minerbetti*, éd. E. BELLONDI, dans *Rerum italicarum scriptores*, XXVII, parte 2, Città di Castello, p. 141.

⁷⁰ R. C. TREXLER, *op. cit.*, p. 853-4. Les maréchaux militaires, qui disposaient de la juridiction pénale sur le train, percevaient un droit sur les jeux de hasards; ils avaient également pouvoir de punir les merciers et colporteurs qui auraient utilisé de faux poids et mesures (R. DAVIDSHON, *op. cit.*, V, p. 410-411).

⁷¹ R. C. TREXLER, *op. cit.*, p. 850.

⁷² M. VILLANI, *op. cit.*, L. 8, cap. 85.

*saccardi*⁷³, c'est pour mieux traduire la radicalisation des formes de la guerre qui passe par la destruction du potentiel ennemi. Le drapeau des *guastatori* décrit par Antonio Pucci vers 1380, les montre portant une torche, l'instrument le plus efficace permettant de ruiner la campagne⁷⁴. Recrutés dans les basses couches de la population urbaine et rurale⁷⁵, conduits vers les camps par les sermons militaires, ces *ribaldi* ou *guastatori* n'ont place, ni dans la société, ni dans les armées du temps. Probablement méprisés par les cavaliers⁷⁶, ils sont utilisés comme masse de manœuvre tactique, afin de faire plier les pouvoirs, d'opérer un efficace chantage à la destruction.

Enfin, les chroniqueurs évoquent la présence de femmes en très grand nombre. Sans doute les cavaliers qui viennent en Italie ne sont-ils pas tous célibataires : un noble hongrois y perd son épouse ... séduite par un compatriote⁷⁷ ! Dans la compagnie de fra Moriale, elles avaient en charge le blanchissage de la troupe et la préparation de la farine et du pain — une armée de servantes en somme. Un historien les imagine guerrières, « aussi redoutables que les soldaderas des troupes révolutionnaires mexicaines »⁷⁸. Il est vrai que dans les armées de cette époque, les femmes reçoivent des missions d'espionnage⁷⁹, prennent part au pillage et à l'*insultum* rituel⁸⁰. Mais celles qui peuplent la compagnie de fra Moriale sont plutôt de *mala conditione*⁸¹. Originaires de l'ensemble de l'Europe, les prostituées ont en Italie une réputation de vagabondage bien affirmée. On a pu remarquer que l'arrivée d'une forte troupe dans une cité provoquait en apparence une augmentation de la prostitution⁸², que le temps de leur

⁷³ *Ibid.*, L. IX, cap. 37 et 77; *Corpus Chronicorum Bononiensium*, éd. A. SORBELLI, dans *Rerum italicarum scriptores*, t. XVIII, partie I, vol. 3, Città di Castello, 1916, p. 321. Par contre le terme « *arnaldi* » (voir G. ORTALLI, « Arnaldo da Brescia : il personaggio e la sua memoria », dans *Arnaldo da Brescia e il suo tempo*, Brescia, 1991, p. 41-59, p. 51-52 et 58) n'apparaît pas dans le corpus de chroniques d'Italie centrale qui a été consulté.

⁷⁴ A. PUCCI, *Guerre trà Fiorentini e' Pisani dal MCCCLXII al MXXXLXV*, Delizie degli eruditi toscani, VI, 1775, p. 250.

⁷⁵ En 1364, par exemple, les Pisans joignent aux compagnies d'Anneken von Bongard et de John Hawkwood qui sont à leur solde *mille loro cittadini e contadini, li più guastatori* (M. VILLANI, *op. cit.*, L. XI, cap. 84); voir pour les sermons albornoziennes F. FILIPPINI, « La seconda legazione del cardinale Albornozi in Italia (1358-1367) », *Studi storici*, 13 (1904), p. 15, doc. 35; p. 22, doc. 39.

⁷⁶ Au sein de l'armée réunie par l'Église en Émilie en juillet 1372, les cavaliers massacrent une partie de la piétaille (*Corpus Chronicorum Bononiensium ...*, p. 269).

⁷⁷ Grégoire XI (1370-1378). *Lettres communes*, éd. A.-M. HAYEZ, J. MATHIEU, M.-F. YVAN, 3 tomes parus, Rome, 1992-1993, n°28 488.

⁷⁸ É.-R. LABANDE, *Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo (†1390), et les premières guerres suscitées en Italie centrale par le grand schisme*, Monaco-Paris, 1939, p. XLVn. Il va sans dire qu'on n'a pu trouver de documents l'attestant.

⁷⁹ Lors de la guerre opposant le cardinal Albornozi au tyran de Forlì, Francesco Ordellaffi, des femmes sont payées par les deux adversaires pour surveiller, parfois pendant plusieurs jours, les agissements de l'ennemi (A.S.V., I.E. 279, fol. 214v, 216v, 219v).

⁸⁰ R. C. TREXLER, *op. cit.*, p. 861, 866-870; A. BENVENUTI PAPI, « Un palio a femmine meretrici. Le campagne "castruccine" nella memoria di Giovanni Villani », dans *Guerra et guerrieri nella Toscana del Rinascimento*, éd. F. CARDINI, M. TANGHERONI, Florence, 1990, p. 189-231, p. 203.

⁸¹ M. Villani, *op. cit.*, L. IV, cap. 15.

⁸² Cela a été relevé à Macerata, par P. JANSEN, que je remercie pour m'avoir communiqué ce renseignement.

résidence en ville était souvent fort court⁸³ : tout simplement parce qu'elles suivaient leur clientèle⁸⁴.

Ces types sociaux constituent une frange bien particulière de la société italienne, son appendice lubrique et violent : *rubaldi, lenones, meretrices et homines hebriosi, qui quotidie rixantur ad invicem*, bref ces *gentes vilissime*⁸⁵ qui vivent en marge des grandes villes et dont la morale bourgeoise réprouve les coutumes⁸⁶. Matteo Villani, toujours bref en ce qui concerne les cavaliers, insiste sur le développement de ce *grande popolo et ribaldaglia* au sein de la compagnie⁸⁷. En accusant l'importance de ces *barattieri e femine di mondo e bordaglia da carogna* qui gangrènent les sociétés militaires⁸⁸, il poursuit un but précis. Il cherche à démontrer que la dégradation sociale est presque l'élément fédérateur, constitutif de la compagnie d'aventure, repère de mercenaires en rupture de contrat et de marginaux. Elle lui permet à terme de déclasser ce comte, ce prétendu vicaire impérial, ce Konrad von Landau, devenu un vulgaire, mais « *famoso capo di ladroni* »⁸⁹.

Que sous le *piacevole nome di compagna* la noblesse et la racaille aient pu s'accorder pourrait paraître incroyable à son lecteur. Il en fait donc le sujet du prologue au livre IX de sa chronique⁹⁰. *Chi crederà che tanti signori nobili e gentili uomini, tanta buona gente d'arme si sia accozzata co' ribaldi, e ladroni, e vile gente, pronta e disposta allo spargimento del sangue umano e a ffare ogni male che pensare si possa per scelerata persona ?*⁹¹ Cette question oratoire mettant l'accent sur une alliance contre nature conclut une comparaison chère aux pré-humanistes : les compagnies d'aventure, comme les hordes barbares qui ont signé la fin de Rome, menacent la civilisation⁹².

⁸³ R. C. TREXLER, « La prostitution florentine au XV^eme siècle : patronages et clientèles », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 36 (1981), p. 983-1015, p. 1002.

⁸⁴ Le nombre des courtisanes est assez difficile à déterminer. En 1386, par exemple, les Padouans s'emparaient de 211 courtisanes qui suivaient l'armée vénitienne (M. MALLETT, *op. cit.*, p. 190). On est donc loin des 30 femmes pour 100 lances, norme fixée pour les armées bourguignonnes en 1473 (P. CONTAMINE, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen Âge. Étude sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Paris-La Haye, 1972, p. 451).

⁸⁵ Statuts de Rimini du XIV^eme siècle, cités par A.I. PINI, *Città comuni e corporazioni nel medioevo italiano*, Bologne, 1986, p. 35.

⁸⁶ Le jugement des ribauds et des prostituées relève du podestat des ribauds. Il se déroule en séance publique et donne lieu à des punitions adaptées à leur condition, c'est à dire infâmes : *verberetur et fustigetur nudus per exercitum* (*Il libro de Montaperti*, éd. C. PAOLI, Florence, 1889, p. 372, cité par R. C. TREXLER, *Correre la terra...*, p. 857).

⁸⁷ M. VILLANI, *op. cit.*, L. IV, cap. 90.

⁸⁸ *Ibid.*, L. VI, cap. 66.

⁸⁹ *Ibid.*, L. VIII, cap. 73.

⁹⁰ Voir sur les prologues villaniens, F. RAGONE, *Giovanni Villani e i suoi continuatori. La scrittura delle cronache a Firenze nel Trecento* (Nuovi Studi Storici 43), Rome, 1998.

⁹¹ M. VILLANI, *op. cit.*, prologue du L. IX.

⁹² Pétrarque voit dans l'arrivée de ces mercenaires étrangers constitués en compagnies un retour à l'âge des invasions qui ont infecté l'Italie depuis Alaric. Les attributs barbares d'inconstance, de cruauté et de perfidie menacent les anciennes vertus romaines de gravité, d'humanité et de foi. L'anéantissement des compagnies est donc nécessaire pour permettre la purification morale et culturelle du pays (C.C. BAYLEY, *op. cit.*, p. 187-188). A sa suite, Coluccio Salutati, chancelier de Florence, vulgarise le thème

Agents de la punition divine, annoncées par un dérèglement de l'ordre cosmique, ces *maledette compagne* tourmentent le peuple chrétien⁹³. Les métaphores restent peu nombreuses : *tempesta*⁹⁴, *pistilenzia*⁹⁵. Elles suffisent. Cette vision cataclysmique montre bien que les compagnies sont apparues comme un danger pour l'ordre social à travers la morale bourgeoise du XIVe siècle bien avant de pénétrer celle des historiens du XIXe siècle.

La structure sociale des compagnies proposée par Matteo Villani est-elle effective ?

Une société parallèle

Le goût de la violence, la contestation de l'ordre établi qui s'ajoute au charisme indubitable de certains capitaines intéressent tous les réprouvés. Un Werner von Urslingen qui fait inscrire sur sa cuirasse « Seigneur de la grande compagnie, Ennemi de Dieu, de pitié et de miséricorde » ne provoque pas seulement la société normée en suscitant la peur; il signale sa propre marginalisation par un titre subversif qui atteint à la fois les cadres politiques sociaux et mentaux de l'époque. Cette négation des valeurs chrétiennes, irrémédiable, manifeste une audace rare, susceptible d'attirer une population en rupture avec la société normée.

Toutefois, il ne faut pas oublier que cette indépendance du verbe est liée à une puissance politique et financière peu commune. Ces capitaines côtoient les puissants; ils sont en rapport avec les plus grands banquiers d'Italie⁹⁶ et jouissent dans une société qu'ils bafouent d'un prestige presque paradoxal : *lo eccellente omo fra Monreale, la cui fama sonao per tutta Italia de virtute et de gloria .. Omo operativo, triomfatore, sottile guerrieri, omo sollicito e prodo. Da Cesare fi' a questo die mai non fò aicuno migliore* note l'auteur de la Vie de Cola di Rienzo⁹⁷. On sait que Lutz von Landau, John Hawkwood, Bernard de La Sale, « magnifiques et puissants seigneurs » — titres qui les

de la barbarie qu'il attribue presque systématiquement à toutes les compagnies étrangères qui sévissent dans la péninsule.

⁹³ M. VILLANI, *op. cit.*, L. X, cap. 92.

⁹⁴ *Ibid.*, L. III, cap. 107; L. IV, cap. 15.

⁹⁵ *Ibid.*, prologue du L. IX.

⁹⁶ Fra Moriale laisse à sa mort plus de 60 000 florins chez des banquiers padouans (*Innocent VI (1352-1362). Lettres secrètes et curiales*, éd. P. GASNAULT, M.-H. LAURENT, N. GOTTERI, 4 tomes parus, Paris-Rome, 1959-1976, n°1153). Tout comme Werner von Urslingen, Konrad von Landau développe son patrimoine allemand (E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 285).

⁹⁷ ANONIMO ROMANO, *op. cit.*, p.179-181; 188-192, cité par E. RICOTTI, *op. cit.*, p. 267 et G. M. VARANINI, *op. cit.*, p. 293.

apparentent aux barons — épousèrent des filles du seigneur de Milan, Bernabò Visconti⁹⁸.

A la belle saison, les communes doivent interdire à leurs sujets de rejoindre les sociétés de gens d'armes qui se trouvent à proximité ou dont on annonce l'arrivée⁹⁹. Ces ordonnances regardent toutes les strates de la population, urbaine et rurale¹⁰⁰. *Solo per rubare si riduce in compagna* sanctionne Matteo Villani¹⁰¹. Quelques indices confirment sans doute une analyse schématique¹⁰². Nul doute que dans le sillage des brigands, les petits trafiquants en tous genre, merciers, colporteurs et *barattieri* furent attirés par les miettes d'un pillage toujours renouvelé. Toutefois, le peuple des compagnies d'aventure ne se résume pas à un bataillon de nécessiteux vivant de rapines à l'ombre des puissants.

L'institution et les capitaines qui la dominent réclament des compétences techniques précises. La compagnie de la Fleur, par exemple, dispose de plusieurs charpentiers, dont deux maîtres des trébuchets, régulièrement soldés¹⁰³. En dehors de ces métiers qui intéressent le génie militaire, une série d'artisans travaillent à leur propre compte au sein des compagnies d'aventure. Certains viennent de l'étranger; on les repère aisément au moment où ils pénètrent dans une cité. Un maréchal-ferrant de grande renommée, originaire d'Allemagne, donne des conseils hippiatriques au notaire de Pistoia, ser Lappo Mazzei, qui en fait part à son correspondant, Francesco di Marco Datini¹⁰⁴. Fortune faite, Astorge *Bochi*, un tailleur gascon, s'établit à Orvieto vers 1380¹⁰⁵. Olivier *Jannis, de Marcia de Birtanea*, est reçu citoyen le 22 décembre 1382 par les sept présidents du peuple¹⁰⁶. Après plusieurs années d'errance au sein des compagnies¹⁰⁷, ces deux artisans se fixent définitivement dans la cité ombrienne : le

⁹⁸ Lamento di Bernabò Visconti (*Lamenti storici dei secoli XIV, XV e XVI*, éd. A. MEDIN, L. FRATI, vol. 1, Bologne, 1887, p. 88).

⁹⁹ Ainsi à Florence en 1354 (F. GEROLA, *op. cit.*, p. 294), à Forlì, en 1359 (E. Rinaldi, *Statuto di Forlì dell'anno M CCC LIX con le modificazioni del M CCC LXXXIII*, Rome, 1913 (Corpus statutorum Italicorum 5), cap. LXXXIX, p.269-270); voir également une circulaire du cardinal Albornoz du 26 août 1364, éd. C. PINZI, *Storia della città di Viterbo, vol.III, 1290-1435*, Viterbe, 1899, p. 322.

¹⁰⁰ On sait que les opposants au régime jouent un rôle essentiel dans le parcours des compagnies qu'ils poussent vers la cité qui les a reniés.

¹⁰¹ M. VILLANI, *op. cit.*, L. IX, cap. 31.

¹⁰² 25 paysans sont condamnés à mort par Louis de Tarente à Naples pour brigandage dans la compagnie de Bertrand de la Moutte (*Ibid.*, L. II, cap. 77); voir également G. CHERUBINI, « Appunti sul brigantaggio in Italia alla fine del Medio Evo », dans *Studi di storia medievale e moderna per Ernesto Sestan*, éd. MAZZI et REVEGGI, 2 vol., Florence, 1980.

¹⁰³ G. CANESTRINI, *op. cit.*, doc. 9, p. 56.

¹⁰⁴ C. GUASTI, *Ser Lappo Mazzei; lettere di un notaio a un mercante del secolo XIV*, 2 vol., Florence, 1880, p. 165-166.

¹⁰⁵ A.S. Orvieto, Riformanze 170, 3ème cahier, fol. 18v.

¹⁰⁶ *Ibid.*, fol. 59.

¹⁰⁷ On note que les compagnies gasconnes et bretonnes s'établissent dans la région du lac de Bolsena à partir de 1377 (A. JAMME, « Les soudoyers pontificaux d'Outremont et leurs violences en Italie (1372-1398) », dans *La guerre, la violence et les gens I, Guerre et violence, 119e Cong. nat. des Soc. sav.*, Paris, 1996, p. 151-168, p. 163-165).

second paye toujours ses impôts en 1395¹⁰⁸. L'opinion ne considère pas nécessairement que la fréquentation d'hommes d'armes ayant partiellement vécu du pillage soit de nature à compromettre une existence ou une réputation.

Le service des gens de guerre contribue au développement et au brassage démographique des « sociétés ». A ceux qui n'ont rien, à ces *ribaldi*, qui accourent en nombre, la compagnie offre un métier. Grâce au butin fait, aux animaux volés, ils remplissent les indispensables fonctions de charretier, de muletier¹⁰⁹. Les courriers sont également recrutés parmi eux¹¹⁰. *Per l'ordine dato loro per fra Moriale grande aiuto e servizio n'avea principalmente i cavalieri e masnadieri e appresso tutto l'esercito*¹¹¹.

Sans doute, la distinction entre service privé des hommes d'armes et service de la compagnie reste-t-elle difficile à établir. La position éminente du capitaine général fait que tout semble s'organiser autour de sa famille, de sa cour dit-on parfois¹¹², surveillée par un maître d'hôtel¹¹³. L'hôtel d'un Bernard de la Sale, par exemple, comprend tous les éléments sociaux qui entourent normalement un grand seigneur¹¹⁴. Les pièces d'armures, les chevaux de qualité que ces capitaines se procurent¹¹⁵, les vêtements qu'ils portent — confectionnés sans doute avec les pains de soie et de velours extorqués à diverses communes — manifestent leur autorité sur la société qu'ils dominent. Leur besoin de paraître assure l'existence de nombreux spécialistes : au jour de son exécution, les effets de fra Moriale soulignent son ancienne puissance et le médecin qui suivit son tortueux parcours veille encore sur ses derniers instants¹¹⁶.

Néanmoins, l'institution offre des opportunités à une foule de gens aventureux. Clercs défroqués, prêtres sans cure apportent des compétences religieuses et d'écriture

¹⁰⁸ En 1383, Olivier *Jannis* est mentionné comme tailleur (A.S. Orvieto, Rif. 171, fol. 23v). En 1395, il vit encore, dans la paroisse San Costanzo (Rif. 182, fol. 61).

¹⁰⁹ R. C. TREXLER, *op. cit.*, p. 852.

¹¹⁰ *Le croniche di Giovanni Sercambi, Lucchese*, éd. S. BONGI, Fonti per la storia d'Italia 21, Lucques, 1892, p. 324 et suiv.

¹¹¹ M. VILLANI, *op. cit.*, L. IV, cap. 15.

¹¹² M. DEL TREPPO, *op. cit.*, p. 258.

¹¹³ Sylvestre Budes s'entoure de gentilshommes bretons : Guillaume de Kellen, puis le bâtard de *Corguento*, sont successivement mentionnés à cette fonction pendant les étés 1377 et 1379 (A.S.V., I.E. 345, fol. 170v; I.E. 353, fol. 18v).

¹¹⁴ Il compte au moins un secrétaire, le clerc quercynois Jean de Jandon (A.S.V., Supplique [cité désormais Sup.] 48, fol. 315), deux chapelains, le prêtre dacquois Pierre Gaillard (I.E. 354, fol. 84) et Arnaud de Boriaguet du diocèse de Comminges (Sup. 53, fol. 136), un "clerc", Bertrand de Lamain (I.E. 345, fol. 80,88v,214v), un "fou", Fortanier de Nougier (Ibid., fol. 73v,80,156,214v), plusieurs écuyers nobles et sans doute une kyrielle de serviteurs, comme ce Niccolò *de Bala*, responsable de ses roncins (I.E. 351, fol. 43).

¹¹⁵ *Donò lo comune di Pisa alla detta compagna uno nobile e bello cavallo de pregio di fiorini mille d'oro,... era grande e altissimo che pareva una montagna, et era fortissimo e con pelo nero e piedi balzani, e avea le sue zampe sì smisurate e grande e larghe ch'egli era chiamato lo cavallo delle scudelle : che quando egli andava faceano romore, che si sentiano molto da lunge. Questo cavallo piacque sì a fra Moriale ch'elli proferse sè e tutta la sua compagna allo comune di Pisa (Cronanca Pisana dall'anno 962 sino al 1400*, éd. R. SARDO, *Archivio storico italiano*, 6, parte 3 (1845), p. 115; cité par G. GEROLA, *op. cit.*, p. 296).

¹¹⁶ ANONIMO ROMANO, *op. cit.*, p. 190-191.

que gentilshommes et réprouvés sont loin de dénigrer. Les usuriers, qui prêtent diverses sommes aux stipendiés et à leurs capitaines, mettent leurs connaissances monétaires à profit lors de la négociation des *condotte*¹¹⁷. La compagnie d'Anneken von Bongard s'assure même en 1356 le conseil juridique d'un *legum doctor*, Johann von Burdesach¹¹⁸.

Mais cette activité de service intéresse de plus simples personnages. Quelques hommes d'armes disposent aussi d'un tailleur¹¹⁹. Tous utilisent quelques serviteurs auxquels ils offrent parfois quelques possibilités de promotion sociale. Le 23 mars 1350, deux cavaliers de la compagnie de Werner von Urslingen, Pedro de *Guarnachia* et Angelino de Navarre sont faits prisonniers à Bolsena par le recteur du Patrimoine de Saint-Pierre. Leurs *ragazzi* sont également capturés. Or, Michele, Antonio et Angelo ne viennent pas de la péninsule ibérique comme leurs maîtres, mais de Florence et de Côte¹²⁰. Montés sur des roncins, recrutés dans une ville de passage, volés dans la campagne, battus, éduqués, forcés de s'identifier à travers leur maître à un groupe et un comportement social, ces *garzoni* ont à terme un avenir possible. S'ils survivent à cette éducation difficile, si leur maître n'a pas d'héritier immédiat, ils pourront lui succéder, devenir hommes d'arme, comme le suggèrent certaines sources de la fin du XIV^e siècle.

La condotta et la montre des 60 hommes d'arme de la société des Bretons et Gascons engagés par la commune d'Orvieto en octobre 1392, témoignent que les Jean, Pierre, Marc, Nardo, Jacques, Nicolas, Maççino, Lucas, tous *Pagius*, montés sur des chevaux, perçoivent la même solde que les nobles Léon Breton et Durand de Villefranche¹²¹, indice que ces anciens servants sont désormais considérés comme des membres à part entière. Cette évolution marque d'abord l'attachement des hommes d'armes et de leurs capitaines à la survie d'une institution qui leur confère honneurs, pouvoirs et profits. La baisse du niveau social des cavaliers¹²² montre ensuite que le lien de compagnonnage est désormais plus fort que l'identité nobiliaire. Enfin, ce recrutement interne éclaire d'un jour nouveau le processus d'italianisation de la soldatesque repéré dans la péninsule dès la fin du XIV^e siècle. La volonté de maintenir coûte que coûte cette institution est un puissant facteur de promotion sociale.

¹¹⁷ R. DAVIDSHON, *op. cit.*, p. 431.

¹¹⁸ A.S.V., *Collectoriae* 386, fol. 128.

¹¹⁹ Cela fut, peut-être, relativement courant : Louis du Pont, simple sergent d'armes du pape qui participait à une expédition en Lombardie contre les Visconti entre 1372 et 1374, précise qu'il était accompagné de "son" tailleur (J.H. ALBANES, U. CHEVALIER, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux pape Urbain V*, t. I, Paris-Marseille, 1897, p. 203).

¹²⁰ A.S.V., I.E. 253, fol. 196.

¹²¹ A.S. Orvieto, Rif. 178, cahier non folioté; Rif. 179, fol. 101.

¹²² De la même manière M. DEL TREPPO a pu relever parmi les chefs de lance de la compagnie de Michele Attendolo Sforza, plusieurs *Villani* et *Villanelli* (*op. cit.*, p. 269).

Les couches modestes qui peuplent les compagnies d'aventure ne se limitent donc pas à une population qui vit aux frontières de la marginalité. L'éventail social est nettement plus large. On savait les compagnies agents de propagation des maladies; elles purent être les vecteurs de certaines techniques liées au métier d'armes; elles furent sans conteste les acteurs d'un brassage démographique.

Elles ne peuvent être considérées comme d'affreuses excroissances, conséquences des dysfonctionnements sociaux et politiques propres à la péninsule. Dotés d'une stricte hiérarchie, régulés par un code de conduite particulier et des valeurs probablement conservatrices façonnées par le monde féodal des seigneurs et la discipline militaire, ces organismes constituent des communautés parallèles, où l'évaluation des individus n'obéit pas aux mêmes règles que dans la société normée. Face aux conditions d'existence difficiles de la deuxième moitié du XIV^e siècle, elles jouent le rôle de sociétés de rechange.